

DES ARRANGEMENTS PEUVENT ETRE PRIS POUR OBTENIR DES SUCRES DE JAVA

On sait que depuis quelques semaines des offres ont été faites au Bureau de Répartition du Sucre, pour 50,000 à 100,000 tonnes de sucre de Java. Ces offres ont été sérieusement considérées. Les seuls obstacles à l'achat de ces sucres par le passé, ont été le manque de tonnage américain pour le transporter, et le tarif de fret prohibitif demandé par les compagnies hollandaises de navigation. A présent que ces obstacles semblent devoir être aplanis par consentements diplomatiques, il y a toute raison de croire que le Bureau en question saisira l'opportunité qui s'offre à lui d'acheter autant de ces sucres qu'il peut en transporter.

Si la chose s'accomplit, les sucres de Java arriveront précisément au temps où l'approvisionnement de sucre des Etats-Unis est à son plus bas niveau. On ne sait où se feront les arrivages. Le trajet le plus court serait évidemment par la côte du Pacifique, mais il se pourrait que les ports de l'Est du Pacifique bénéficient aussi du fait des plus grandes facilités de chargement pour le retour.

LA RECOLTE DU SUCRE EST CONSIDERABLE A CUBA

Les correspondants de la American Sugar Refining, télégraphient que d'après les rapports compilés du mois d'octobre, la récolte de Cuba sera cette année la plus considérable que l'on ait vue. La production totale serait, d'après les estimés, de 3.446.083 tonnes, comparativement à 3.023.729 tonnes l'année dernière, ce qui fait une augmentation de 422.363 tonnes.

La production moyenne de 3.000.000 de tonnes calculée depuis quelques années est donc largement dépassée. Elle est cependant de 143.346 tonnes inférieure aux prévisions émises au mois de décembre dernier. Les arrivages jusqu'à date ont été de 3.321.478 tonnes, laissant une balance à venir de 124.505 tonnes.

LES CONDITIONS DE LA RECOLTE DE FEVES DE CALIFORNIE

Les rapports de Californie mentionnent que la situation des fèves blanches dépend beaucoup de la qualité. On note qu'il sera nécessaire du fait des dommages causés par la pluie de vendre une certaine partie de la récolte de fèves dans certaines régions de cet état, sur échantillons. On s'attend à ce que les dommages soient de 20 pour 100 sur toutes les variétés de l'Etat. Les dommages sont plus considérables dans la Vallée Salinas, où ils sont évalués à 50 pour 100. L'augmentation de la superficie cultivée en fèves compensera probablement le tort causé par le pluie.

La récolte de fève de Lima est bonne, étant évaluée à 2.000.000 de sacs.

LES COMMERCE DU THE ET DU CAFE AUX ETATS-UNIS SUPPRIMERONT LES BOITES EN FER-BLANC

Le thé et le café ne seront plus vendus aux Etats-Unis qu'en récipients non métalliques, dès que les stocks actuels de boîtes en fer-blanc se trouveront épuisés. Cette recommandation a été faite par un comité représentatif du commerce après une conférence avec les officiers de l'Administration des Vivres, au cours de laquelle la nécessité de conservation du fer-blanc, du

bois et de la main-d'oeuvre, comme mesure de guerre, fut reconnue unanimement.

Le café sera vendu au détail en paquets d'une, trois et cinq livres chaque, et le thé en récipients d'un quart, demi et une livre, suivant les recommandations. Les paquets carrés seront adoptés autant que possible pour épargner de l'espace d'emballage et les caisses pour expédition des cartons seront en grande partie de fibre. On économisera ainsi le bois entrant dans la fabrication des caisses de bois et l'acier employé pour les clous.

NOUS AURONS NOTRE APPROVISIONNEMENT D'HUILE D'OLIVE D'ESPAGNE

Un ordre royal d'Espagne publié le 13 août, autorise en outre des permis spéciaux obtenus précédemment, l'exportation jusqu'à la fin de la présente année, de 20.000.000 de kilos d'huile d'olive, dont la moitié sera allouée à l'Amérique du Nord et à l'Amérique du Sud. Un droit d'exportation de 30 pesetas par 100 kilos sera imposé, avant l'envoi et tous les récipients devront être gravés ou marqués de façon indélébile de l'étiquette commerciale, enregistrée ou non, montrant l'origine espagnole de l'huile. Des 20.000.000 de kilos en question, 25 pour cent seront réservés aux exportateurs ayant exprimé leur désir d'exportation sous les précédents règlements, tandis que 75 pour cent seront mis à la disposition de tous les exportateurs. (Peseta, change normal, \$0.193; kilo, 2,2046 livres).

L'exportation limitée de l'huile fut autorisée pendant une courte période l'automne dernier, et une taxe d'exportation du même taux fut appliquée.

L'embargo sur l'huile d'olive de toutes qualités fut adopté en septembre 1917, à la suite des prohibitions partielles de juillet.

L'ELIMINATION DE L'AVOINE ROULEE DE LA LISTE DES SUCCEDANES QUI PEUVENT ETRE EMPLOYES PAR LES CON- SOMMATEURS PRETE A DE FORTES CRITIQUES

Les dernières réglementations émises par la Commission des Vivres du Canada relatives à la vente des succédanés de farine et à l'élimination de l'avoine roulée de la liste des succédanés que peut vendre le détaillant sont loin de rencontrer l'approbation des minotiers. L'opinion émise est que les marchands-détaillants devraient avoir l'opportunité de s'assurer de la farine de blé en proportion convenable aux succédanés qu'ils peuvent avoir en mains, et qu'il leur soit permis pendant quelque temps de ramener leurs stocks d'avoine roulée à des proportions plus normales. La Commission des Vivres prétend que les gens achètent de l'avoine roulée comme un succédané, mais l'emploient comme porridge. Il est certain que les ventes importantes d'avoine roulée sont dues au fait que la ménagère en général est plus familière à ce produit et à son emploi, et il ne fait pas de doute que l'avoine roulée ait été employée en beaucoup plus forte proportion comme succédané avec la farine de blé.

Un comité spécial représentant le commerce de détail a tenté une démarche auprès de la Commission des Vivres du Canada pour faire modifier ce règlement, mais il n'en résulta nulle concession, ni probabilité apparente de changement.